

DECRET N° 2007- 586 DU 28 DECEMBRE 2007

Portant nomination Monsieur Symphorien
Codjo TOÏ en qualité du Président de la
Commission Nationale de Régulation des
Marchés Publics.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du
Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance 28 novembre 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Symphorien Codjo TOÏ est nommé Président de la
Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics.

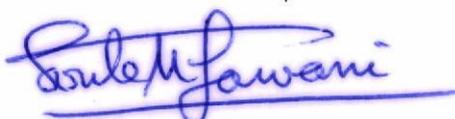
Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise
de fonctions de l'intéressé sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 2 MEF 4 MINISTERES 25
CF 1 DGB 1 DEB 1 SOLDE 1 DGTCP 2 GCONB 1 DAN 1 ONAC-VG 1 DGCST 1 INTERESSE
1 JO 1.